

FORMALITES POUR VOUS RENDRE EN SYRIE

Nous nous chargeons d'obtenir pour vous le visa à votre arrivée en Syrie. Pour cela, merci nous adresser 5 semaines avant le départ la photocopie ou le scan bien lisible de votre passeport valable au moins six mois après votre retour. **Merci de vérifier que votre passeport est bien valable et signé.**

IMPORTANT : Votre passeport ne doit comporter ni visa, ni tampon israélien, ni de tampon de Taba'a en Egypte ou du Pont Allenby en Jordanie.

Veillez vous assurer que votre passeport comporte au minimum deux pages vierges nécessaires à l'apposition du visa et des tampons d'immigration.

Ces formalités s'adressent aux ressortissants français.

Si vous êtes d'une autre nationalité, veuillez prendre contact avec le consulat du pays visité.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir l'ensemble de ces documents à la date indiquée, par courrier ou par e-mail, aux coordonnées suivantes. N'oubliez pas de mentionner les références de votre voyage.

MOUVANCE
38 Rue de Moscou
75008 PARIS
mouvance@mouvance.biz
Tél. : 01 44 69 63 00